

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} MARS 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G. procuration de ANDREANI N., GRANDO-PAOLI G., POLI M. procuration de TOMASINI L., SECONDI P., ORSONI C., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J. procuration de NICOLAI M., CHAMBE A., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : ANDREANI N. procuration à MOULIN-PAOLI G., TOMASINI L. procuration à POLI M., NICOLAI M. procuration à VIOLA-GRUNDICH J., GIUDICELLI PA.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 09

Nbre de conseillers ayant signé : 12

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage: 22/02/2024

Objet : Réfection de la voirie communale du lotissement de la Marine de Solaro 1^{ère} tranche : recherche de financement.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'intégration des routes du lotissement de la Marine de Solaro dans la voirie communale suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 03 avril 2023 au 03 mai 2023.

Il expose qu'il est urgent de procéder à une réhabilitation des voies de ce lotissement et de réaliser des travaux de sécurisation de la voirie.

Si la majeure partie de la voirie est bon état, tout à fait praticable et sans défaut particulier, en revanche, la voirie située dans la zone proche de la mer, l'allée bordant le ruisseau ainsi que deux allées plus courtes au centre du lotissement ne sont pas revêtues et sont difficiles à pratiquer en raison de la caillasse saillante, des trous et des nids de poule.

On peut également relever des artefacts d'aménagements routiers et des bouches d'égout peu visibles, mais très dangereux pour les usagers riverains.

Le total des voies à revêtir représente environ 1500 ml.

Compte tenu de l'ampleur des travaux, de leur coût et des autres travaux à entreprendre au niveau de la voirie du lotissement (éclairage public), il est proposé de retenir une première tranche de travaux en 2024 d'environ 540 ml de voies.

Le montant des travaux pour la réfection de cette première tranche s'élève à 64 051,78 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- ETAT.....	60%.....	38 431,07 €HT
- REGION.....	20%.....	12 810,35 €HT
- Autofinancement.....	20%.....	12 810,35 €HT

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Décide de la nécessité d'effectuer les travaux de réhabilitation et de mise en sécurité des routes du lotissement de la Marine de Solaro,
- Adopte le plan de financement proposé,

Fait et délibéré à Solaro le 01/03/2024



Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com